

ASN/LYON/Inspecteur(rice) de la sûreté nucléaire au pôle Réacteurs à eau pressurisée H/F

Ref : 2024-1758149

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)

Localisation

Lyon

Domaine : Organisation, contrôle et évaluation

Date limite de candidature : 21/12/2024

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Expérience souhaitée

Non renseigné

Rémunération

(fourchette indicative pour les contractuels)

Non renseigné

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Management

Non

Télétravail possible

Oui

Vos missions en quelques mots

Le titulaire du poste sera intégré au sein du pôle « Réacteurs à eau pressurisée » (REP) de la division de Lyon. Il réalisera les activités suivantes :

- Assurer des missions de suivi et de contrôle d'une centrale nucléaire EDF ;
- Réaliser des inspections au sein des centrales nucléaires ;
- Participer au contrôle des arrêts de réacteurs ;
- Traiter les événements significatifs déclarés par EDF ;

- Instruire les demandes locales d'autorisation ou de dérogation ;
- Contribuer à l'évaluation du niveau de la sûreté nucléaire des installations ;
- Participer aux structures locales de gestion de crise et au dispositif d'astreinte ;
- Participer à l'information des citoyens.

Des missions transverses pourront être confiées au titulaire du poste au sein de la division en fonction de ses appétences et de ses compétences.

Ces missions entraîneront des contacts fréquents avec les exploitants nucléaires et les services centraux de l'ASN. Elles pourront comprendre la participation à des groupes de travail nationaux, et conduiront à effectuer de nombreux déplacements dans les installations contrôlées par la division.

Le titulaire du poste profitera, dès sa prise de fonction, d'un programme de formation adapté et d'un compagnonnage au sein de la division, établis en fonction des compétences et des connaissances qui lui sont nécessaires au regard de son poste et de son expérience antérieure. A l'issue de son cursus d'habilitation, le titulaire sera nommé inspecteur de la sûreté nucléaire.

Profil recherché

Ce poste, à dominante technique, conviendrait à un ingénieur qui souhaite exercer des missions de contrôle réglementaire dans un domaine technique sensible et exposé, ainsi que des missions d'information du public par le biais de participation à des réunions des commissions locales d'information. Ce poste nécessite d'avoir de bonnes compétences techniques, de bonnes capacités d'expression écrite et orale ainsi que d'un esprit de synthèse. Il nécessite une appétence pour la sûreté nucléaire, les sujets industriels ou l'environnement. Différentes formations dispensées au sein de l'ASN permettront l'acquisition des connaissances complémentaires. Elles seront complétées par un parcours de compagnonnage. Les formations étant dispensées en dehors de la résidence administrative (Dijon et Montrouge), elles nécessitent une certaine disponibilité la première année.

Il est également ouvert aux agents d'autres corps techniques de la fonction publique disposant des compétences attendues et aux contractuels sous réserve qu'un profil de fonctionnaire ne soit pas retenu.

Niveau d'études minimum requis : Niveau 7 : Bac+5 Master ou plus

Une première expérience dans un domaine du contrôle ou de la sûreté nucléaire, les sujets industriels ou l'environnement.

Compétences comportementales / Savoir Être :

- Rigueur et discrétion
- Dynamisme
- Esprit d'équipe
- Autonomie

Compétences opérationnelles / Savoir Faire :

- Esprit d'analyse et de synthèse
- Réactivité et capacité d'initiative
- Travail en équipe et qualités relationnelles
- Sens du service public
- Aisance orale et rédactionnelle
- Analyse d'une information, d'une donnée, d'une situation et/ou d'un dispositif
- Application d'une règle, d'une procédure et/ou d'un dispositif

Connaissances :

- Contrôle, audit et évaluation
- Environnement administratif, institutionnel et politique
- Méthodes et techniques de contrôle

Niveau d'études minimum requis

Niveau

Niveau 7 Master/diplômes équivalents

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Pour toute candidature, joindre :

CV

Lettre de motivation

Copie carte d'identité (voir conditions particulières)

Pour toutes questions techniques relatives au poste proposé, vous pouvez contacter :

Richard ESCOFFIER, chef du pôle REP, richard.escoffier@asn.fr, 04 26 28 61 45

Cathy DAY, cheffe du pôle REP déléguée, cathy.day@asn.fr, 04 26 28 61 77

Pour toutes questions concernant votre candidature (RH) vous pouvez contacter :

Magali BERTON - Courriel : recrutement@asn.fr

Conditions particulières d'exercice

Conformément à l'article L114-1 du code de la sécurité intérieure, le/la candidat(e) est informé(e) qu'une enquête administrative, destinée à vérifier que son comportement n'est pas incompatible avec l'exercice des fonctions ou des missions envisagées, sera réalisée préalablement à l'affectation ou l'embauche.

Cette enquête donne lieu à la consultation des traitements automatisés de données personnelles relevant de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à

l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à l'exception des fichiers d'identification.

Le/la titulaire participera, comme tout agent de l'ASN, au dispositif de gestion des situations d'urgence (en situation réelle ou d'exercice) et d'astreinte de l'ASN.

Le candidat sera amené à faire des déplacements fréquents notamment sur l'ensemble du territoire de compétence de la division de Lyon (une quarantaine par an) et à Montrouge (92).

Le permis B est indispensable.

Le/La titulaire du poste pourra, sous conditions, effectuer une partie de ses missions en télétravail. A ce titre, il/elle pourra bénéficier de l'allocation forfaitaire de 2,88 euros par jour dans la limite de 253,44 euros par an.

La nationalité française est requise.

Statut du poste

Susceptible d'être vacant à partir du 01/03/2025

Métier de référence

Chargée / Chargé d'opérations de contrôle

Qui sommes nous ?

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés au nucléaire. Elle contribue à l'information et à l'association du public dans ces domaines.

L'ASN est une autorité administrative indépendante dont l'ambition est d'assurer un contrôle du nucléaire performant, légitime et crédible, reconnu par les citoyens et qui constitue une référence internationale.

Parce que le renouveau du nucléaire dans tous les secteurs (médical, transport, utilisation industrielle, production de chaleur et d'énergie) ne peut se faire sans un contrôle exigeant et au plus près du terrain, l'ASN recrute de nouveaux talents pour répondre prioritairement aux besoins du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

Au 1er janvier 2025, dans le cadre de la fusion avec l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), l'ASN devient Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR).

La division de Lyon constitue l'une des onze divisions territoriales de l'ASN. Elle est chargée du contrôle des installations nucléaires de base (INB), comprenant principalement 14 réacteurs électronucléaires à eau sous pression exploités par EDF (centrales nucléaires du Bugey, Cruas-Meysses, Saint-Alban et Tricastin), l'essentiel des usines de l'amont du cycle du combustible nucléaire (site ORANO du Tricastin et installations FRAMATOME de Romans-sur-Isère), les installations en démantèlement de Superphénix et de Bugey 1, ainsi que le complexe scientifique de Grenoble (Institut Laue Langevin).

La division de Lyon contrôle aussi le transport de substances radioactives, et la protection de l'environnement dans ses champs de compétence. Elle est également responsable du contrôle

de la radioprotection des travailleurs et des patients dans le « nucléaire de proximité », ce dernier regroupant les autres activités mettant en jeu des rayonnements ionisants : médecine nucléaire, radiothérapie, curiethérapie, radiologie, universités, laboratoires, médecine vétérinaire, chirurgie dentaire, ainsi que toutes les industries et entreprises détentrices de sources de rayonnements ionisants.

Enfin, la division de Lyon est en charge des activités d'inspection du travail concernant les 14 réacteurs à eau sous pression de la vallée du Rhône, le réacteur n°1 de la centrale nucléaire du Bugey ainsi que le site de Superphénix, tous deux en démantèlement, exploités par EDF.